CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2ème/III-11

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ET RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Général s'est doté d'un **plan départemental de lecture publique**.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux et l'informatisation des bibliothèques.

I – RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE

La politique définie par le Schéma Départemental de Lecture Publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques. L'objectif est d'équilibrer l'offre sur le territoire, permettant ainsi à chaque habitant du Tarn-et-Garonne de disposer d'un équipement de proximité, et de l'ensemble des services proposés par les bibliothèques de grandes villes.

Le Schéma Départemental a ainsi permis à de nombreuses collectivités de réaliser des équipements neufs, modernes et adaptés à la population d'aujourd'hui. Cette modernisation des locaux s'accompagne d'un recrutement de personnel qualifié, et d'une augmentation conséquente des budgets de fonctionnement.

Depuis maintenant plus de dix ans, les services offerts par la Médiathèque départementale comme par les bibliothèques se sont diversifiés et ont évolué.

a) Les structures et les aides correspondantes :

Chaque intercommunalité est structurée en un réseau comprenant une bibliothèque tête de réseau, une ou plusieurs bibliothèques relais et des points lecture.

La bibliothèque tête de réseau : implantée dans une commune attractive pour les communes voisines et située sur les principaux axes de circulation, elle est gérée par du personnel professionnel diplômé (catégorie A ou B de la filière culturelle), et assure les missions suivantes :

- établir la liaison entre la Médiathèque départementale et les différents lieux de lecture de l'intercommunalité ;
- proposer un large choix de documents grâce à son fonds et à celui de la Médiathèque départementale ;
- mettre à disposition du public des espaces multimédia avec accès à Internet ;
- animer le réseau local ;
- proposer et organiser de nouveaux services à destination des publics spécifiques : petite enfance, publics éloignés de l'écrit, personnes âgées, etc.

Les bibliothèques relais : selon les moyens dont elles disposent, ces établissements peuvent offrir à leur public des services équivalents à ceux proposés par la bibliothèque tête de réseau.

Les points lecture sont, quant à eux, des dépôts tous publics qui se substituent aux dépôts en mairie, en école et au prêt direct.

Lors de la création ou de l'aménagement de bibliothèques, le Schéma prévoit des engagements réciproques entre le Conseil Général et les collectivités partenaires.

Les moyens et financements mis en œuvre concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier, l'informatisation de la gestion des bibliothèques et le personnel.

Les aides sont subordonnées à la prise en charge par une intercommunalité de la compétence lecture publique et, selon les types de bibliothèques, à des conditions minimales de fonctionnement, vous en trouverez le détail en annexe.

b) Le Contrat Territoire Lecture un dispositif renouvelé :

Une convention entre le Conseil Général et l'État, signée en décembre 2003, prévoyait un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80 % minimum, classés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Cette convention a été remplacée par un Contrat Territoire Lecture signé en octobre 2012 avec la DRAC Midi-Pyrénées et conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Ce nouveau dispositif repose sur deux axes prioritaires :

- l'aide à la création d'emplois de coordinateurs de réseaux de lecture publique : un emploi par intercommunalité peut être désormais subventionné sous condition d'un recrutement de personnel qualifié, de catégorie A ou B, issu de la filière culturelle, selon les modalités suivantes :

- la participation de l'État (18 000 € versés pour deux postes de bibliothécaires intercommunaux) sera versée directement au Conseil Général ;
- le Conseil Général signera une convention avec la communauté de communes concernée ;
- le Conseil Général soutiendra la création du poste de bibliothécaire intercommunal à hauteur de 80 % du coût la première année, 60 % la deuxième année, 40 % la troisième année, 20 % les quatrième et cinquième années.

- le développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale : une enveloppe de 10 000 € abondée à hauteur de 5 000 € par l'État, par an, sur 3 ans, permet à la Médiathèque de compléter, via son portail Internet, les ressources numériques du réseau avec des abonnements sélectionnés en concertation avec les bibliothèques adhérentes au Schéma Départemental. Cette politique n'engendre pas de dépenses supplémentaires pour notre collectivité grâce au redéploiement des crédits départementaux d'acquisition des fonds documentaires.

II – BILAN DE NOTRE POLITIQUE

a) Les communautés adhérentes :

Depuis le vote du schéma départemental, **sept communautés de communes** ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le

champ de leurs compétences. Il s'agit des communautés de communes du Quercy Pays de Serres, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, du Quercy Caussadais et dernièrement du Terroir Grisolles-Villebrumier (le conseil communautaire ayant délibéré pour un transfert de compétence de la lecture publique à compter de janvier 2014). Ces établissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

Deux autres intercommunalités se sont engagées à suivre cet exemple. C'est dans ce contexte que les bibliothèques de Castelmayran et Cordes-Tolosannes (Communauté de Communes de Sère-Garonne-Gimone) ainsi que Saint-Sardos (Communauté de Communes de Pays de Garonne et de Gascogne) ont pu bénéficier de subventions pour l'aménagement des locaux et le mobilier.

b) Fonctionnement des réseaux :

Le fonctionnement en réseau implique encore des agrandissements ou des déménagements de bibliothèques « tête de réseau », des constructions de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire.

La plupart des communautés de communes ont fait le choix d'informatiser les collections de leurs bibliothèques avec un même logiciel, ce qui permet la libre circulation des documents au sein du réseau, augmentant ainsi l'offre documentaire sur le territoire.

Depuis 2002, la Médiathèque départementale a développé de nouveaux services destinés à accompagner l'évolution intercommunale de la lecture publique :

- **un accueil régulier dans les magasins de la Médiathèque** permet aux personnels des bibliothèques de choisir et d'emprunter parmi les quelques 80 000 documents présents sur les rayonnages ;

- **un service de réservation** recherche les documents demandés par les usagers des bibliothèques. Un véhicule, baptisé « navette », relie deux fois par mois les bibliothèques têtes de réseau pour y déposer les documents réservés ;

- **un nouveau site internet, en ligne depuis le 30 septembre 2013,** assure la promotion du Schéma Départemental, des bibliothèques du réseau et de leurs initiatives, notamment en matière d'animation. Toutes les

informations et ressources initialement mises sur l'extranet seront désormais disponibles sur le portail. Celui-ci offre une plus-value indéniable en termes de services rendus aux bibliothèques : réservations en ligne, consultation des prêts et retards, suggestions d'achat, abonnement à des recherches documentaires ou encore consultation du passage des bibliobus et musibus. Par ailleurs, ce portail, riche et dynamique, proposera aux usagers des intercommunalités ayant signé le Schéma, un accès à des livres numériques via la plateforme Numilog ainsi qu'un accès intégral à la médiathèque numérique de la Cité de la Musique (soit 45 000 documents dont de nombreux concerts enregistrés, des dossiers pédagogiques, des guides d'écoute ou encore des interviews d'artistes) ;

- une offre de ressources électroniques en ligne : la Médiathèque départementale offre depuis début 2011 à toutes les bibliothèques adhérentes au Schéma Départemental et disposant d'un accès public à Internet l'accès à l'*Encyclopædia Universalis* à distance. En 2013, cet abonnement a été complété par la version Junior ;

- l'expérimentation de prêt de tablettes tactiles numériques : les réseaux intercommunaux de bibliothèques du Sud Quercy de Lafrançaise et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron ont expérimenté des tablettes tactiles entre juin 2012 et décembre 2013. Cette offre a été complétée en juin 2013, pour une durée d'un an, par la mise à disposition de 14 liseuses dans les bibliothèques parties prenantes au projet. Un bilan de cette expérimentation sera présenté à la DM1.

c) Des réalisations remarquables :

Depuis 2002, le montant des subventions attribuées par le Conseil Général s'élève à **875 015 € pour les travaux et 127 085 € pour le mobilier et l'informatisation** des bibliothèques.

Le bilan des nouvelles bibliothèques ouvertes durant cette période est conséquent : construction ou agrandissement de **sept bibliothèques têtes de réseau** de plus de 350 m² chacune, création ou réhabilitation de **dix-neuf bibliothèques relais**, ouverture de **dix points lecture** et de **neuf bibliothèques municipales.**

La médiathèque de Saint-Étienne-de-Tulmont a été inaugurée à l'automne 2013 et vient compléter harmonieusement le maillage du territoire de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron.

Le dynamisme et le volontariat des communautés de communes adhérant au Schéma Départemental de Lecture Publique se traduisent par une progression remarquable des moyens alloués aux bibliothèques. En comparant le bilan d'activité des bibliothèques 2002 à celui de 2012, on note **une augmentation de tous les indicateurs** destinés à évaluer l'offre et la qualité des services :

- population desservie : **+ 184 %**
- surface des bibliothèques : **+ 116 %**
- dépenses de personnel : **+ 225 %**
- dépenses d'acquisition de documents : **+ 142 %**
- gestion informatisée des bibliothèques : **+ 400 %**
- espace multimédia avec accès Internet : **+ 650 %**

III – PROJETS ET PERSPECTIVES 2014

a) Les futures bibliothèques :

Huit communautés de communes n'ont pas encore adhéré au Schéma Départemental et continuent de fonctionner selon l'ancien principe : venue des bibliobus trois fois par an, absence de service de réservation, financement minimum des investissements.

Des projets de construction ou d'aménagement de bibliothèques feront l'objet d'aides pour la construction, l'aménagement ou l'acquisition de mobilier :

- Cazals (communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) : projet de déménagement du point lecture vers un local à aménager ;
- Moissac : projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale ;
- Belbèse : projet d'aménagement d'un point lecture (hors Schéma Départemental de Lecture Publique) ;
- La-Ville-Dieu-du-Temple : projet d'aménagement d'une nouvelle bibliothèque (hors Schéma Départemental de Lecture Publique).

b) Le développement des ressources numériques :

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, la Médiathèque va poursuivre et renforcer son offre de ressources numériques dans les domaines du livre et de la musique. En effet, le catalogue des e-books disponibles sera régulièrement enrichi de nouveaux titres. En ce qui concerne la musique, la Médiathèque départementale complètera son offre par un accès à des concerts *live*, projetables en médiathèque. Par ailleurs, afin de répondre à la demande des bibliothèques du réseau, la Médiathèque a le projet de compléter son offre numérique par de la vidéo à la demande (VOD). Une consultation sera lancée auprès de fournisseurs de VOD en début d'année.

La mise en circulation de mallettes numériques : la Médiathèque départementale va mettre à disposition du réseau départemental des mallettes numériques, contenant chacune 7 tablettes. Ce prêt de tablettes s'accompagnera de la programmation de formations numériques tout au long de l'année permettant aux bibliothécaires de proposer des animations autour des tablettes, notamment à destination des jeunes publics.

En développant cet axe stratégique, la Médiathèque contribue ainsi à la mission pleine et entière du Conseil Général en matière d'aménagement du territoire et de réduction de la fracture numérique.

c) La création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux :

Deux communautés de communes bénéficient du subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux : Garonne et Canal et Quercy Pays de Serres.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

− Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2013 concernant la politique d'aide définie par le schéma départemental de lecture publique ;

Projets et perspectives 2014 :

Futures bibliothèques

− Prend acte des projets de construction ou d'aménagement de bibliothèques suivants qui pourront bénéficier d'aides :

- Cazals (communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) : projet de déménagement du point lecture vers un local à aménager ;
- Moissac : projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale ;
- Belbèse : projet d'aménagement d'un point lecture (hors Schéma Départemental de Lecture Publique) ;
- La-Ville-Dieu-du-Temple : projet d'aménagement d'une nouvelle bibliothèque (hors Schéma Départemental de Lecture Publique).

Développement des ressources numériques

- Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, poursuite et renforcement de l'offre de ressources numériques dans les domaines du livre, de la musique ou de la vidéo ;
- Mise en circulation de mallettes numériques contenant chacune 7 tablettes avec formations pour les bibliothécaires ;

Création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux

- Deux communautés de communes bénéficie du subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux : Garonne-et-Canal et Quercy-Pays-de-Serres ;

- Ratifie pour 2014 un crédit de 36 000 € à l'article 657346, sous-fonction 313 (emplois intercommunaux) du budget départemental ;

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes au Contrat Territoire-Lecture.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,